

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Marseille-Provence

Par arrêté, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la modification n°4 du PLUi Marseille-Provence qui a pour objet d'intégrer des réflexions et analyses en matière d'urbanisme, d'adapter les emplacements réservés, de faire évoluer les droits à construire (majoration ou minoration), d'intégrer des mesures favorisant la nature en ville, et de donner lieu à des ouvertures de zones à l'urbanisation.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 12 mars 2025 à 9h00 au vendredi 11 avril 2025 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. Marc CHALLEAT – Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, retraité ; pour membres titulaires M Joseph RECEVEUR – Directeur établissement social (médico-éducatif), retraité et M. Marcel HUARD – Colonel de l'armée de terre, retraité, et pour membre suppléant M. Pierre GALLAUD – Directeur des Douanes et conciliateur de justice CAA d'AIX, retraité.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- > Consultation du dossier sous forme numérique :
 - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, depuis le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4>
 - Sur des postes informatiques de consultations localisés dans les 19 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)
- > Consultation du dossier sur support papier dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Marignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles (cf. tableau ci-dessous)

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- > Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
 - Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4>
 - Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepublique-pluimp-m4@mail.registre-numerique.fr
- > Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles dans les communes d'Allauch, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Marignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Septèmes-les-Vallons et au siège de la Métropole et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles. (Cf. tableau ci-dessous)
- > Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : M. Marc CHALLEAT – Président de la commission d'enquête publique de la modification 4 du PLUi Marseille-Provence - Métropole Aix-Marseille-Provence -- Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT)– Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02
- > Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE ET FORMAT DU DOSSIER/REGISTRE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme Montée Jean-Baptiste Tiran, rue notre dame 13190 Allauch	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 14h- 17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h et Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARNOUX-EN-PROVENCE	Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Vendredi 04 avril 2025 de 14h à 17h
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5 bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Lundi 17 mars 2025 de 14h à 17h
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi 8h30 – 12h30 / 13h30 – 16h30 Dossier et registre numérique	Mardi 25 mars 2025 de 14h à 17h
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 13600 Ceyreste	Lundi-Mardi-Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30 et le Mercredi et Vendredi : 8h-12h Dossier et registre numérique	Mercredi 19 mars 2025 de 09h à 12h
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Service Urbanisme 31 boulevard Armand Audibert 13220 Châteauneuf-les-Martigues	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h
ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Lundi 24 mars 2025 de 14h à 17h
GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal des Logis Planzol 13420 Gémenos	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Dossier et registre numérique	Mardi 18 mars 2025 de 09h à 12h
GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux (Service urbanisme) 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Jeudi 27 mars 2025 de 09h à 12h

LA CIOTAT	Hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) Place de la Libération 13830 La Ciotat	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h et le Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30 Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
LE ROVE	Hôtel de ville 4 Rue Jacques Ducloux 13740 Le Rové	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 et le Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 20 mars 2025 de 9h à 12h
MARIGNANE	Guichet unique 4 Rue de Verdun 13700 Marignane	Du Lundi au Vendredi : 8h30 – 12h / 13h – 17h Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
MARSEILLE	Direction Générale Adjointe "Ville de demain" 40 rue Fauchier 13002 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier et registre numérique et papier	Lundi 24 mars 2025 de 13h45 à 16h45 Et mercredi 02 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45
MARSEILLE (SIEGE DE L'ENQUETE)	Siège de la Métropole Aix-Marseille Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h Et Vendredi 11 avril 2025 de 14h à 17h
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre numérique	Jeudi 27 mars 2025 de 09h à 12h
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre numérique et papier	Mardi 1er avril 2025 de 09h à 12h
SAINT-VICTOIRET	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13730 Saint-Victoret	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h et le Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h45 Dossier et registre numérique	Lundi 31 mars 2025 de 14h à 17h
SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre numérique	Jeudi 13 mars 2025 de 14h à 17h
SEPTEMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre numérique et papier	Vendredi 21 mars 2025 de 09h à 12h

Maitres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT)– Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Marseille - CMCI – 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

L'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence qui se prononcera par délibération après saisine pour avis simple des communes. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Informations environnementales :

L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Rapport et conclusions de la Commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- > A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT)– Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Sud-Est – Division Marseille - CMCI – 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille
- > En Préfecture (Place Félix-Baret - Marseille 13006)
- > Et sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-m4/rapport>